Forum-juridique.net
LE 1er POINT D'ACCÈS GRATUIT AU DROIT

Faire annuler les frais de commandement ?

Par JohnNada

Bonjour

J'ai une dette d'environ 300 euros, mon bailleur "social" as fait un commandement à payer alors que j'ai repris le paiement de mes loyers, bien avant le commandement,un régalement à l'amiable étais possible, avec échéancier CAF. Ils sont également refusé de faire une demande de FSL de maintien dans les lieux, est ce possible d'annuler ces frais de commissaire de justice ? qu'ils ont inclus dans le loyer par ailleurs en "frais de poursuite" merci d'avance.